

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an 26 fl. 30 fl. six mois 14 » 16 » trois mois 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Aaga... derrière le Prinsenvan... BUREAU POUR L'ABONNEMENT... Chez M. Van Weelden; Editeur, Spuis, à La Haye.

LA HAYE, 24 Janvier.

Les rapports qui nous parviennent sur l'état des eaux et des polders dans le Delfland, sont d'une nature tout-à-fait affligeante. Dans plusieurs de ces polders, tels que le Noord-polder de Ryswyk, le Veerpolder sous Voorbourg, le Papsouwische-Noordkreek et l'outveensche-polder, l'eau s'élève à une hauteur de 49 pouces, ce qui équivaut presque à une inondation complète.

Depuis quelques années il est avéré que le bassin du Delfland n'a ni la capacité nécessaire pour contenir les eaux, ni les moyens de leur écoulement ou d'écoulement suffisants. N'est-il donc pas à regretter qu'aujourd'hui que la science a fait de si immenses progrès, on ne cherche pas à remédier à cet état de choses, qui cause un préjudice si énorme aux propriétaires des terres, diminuant la valeur de leurs biens, réduit considérablement leurs revenus, et expose à un danger imminent la vie d'un grand nombre de personnes ?

Il suffit de faire dix pas hors de la ville pour s'assurer avec certitude de la réalité des faits que nous venons de signaler, et pour se convaincre que le mal est grand, et que le remède est urgent. Le mal fera toujours son chemin, si on ne s'occupe de le combattre. Les habitants de la frontière belge, nous révèle un fait sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs.

En proposant à la chambre des représentants belge, le projet de loi du 12 janvier dernier, portant modification du tarif des droits d'entrée et de sortie, le ministre des affaires-étrangères a déclaré que le droit de douane prélevé en Belgique, n'excède pas 10 pour cent. Or, nous apprenons que le gros bétail venant de la Hollande, et dont la valeur ne s'élève pas à beaucoup près à 100 florins par tête, paye à la frontière belge un droit de 20 pour cent; les moutons sont soumis à un droit de 8 pour cent.

Ce droit exorbitant, qui existe depuis 1836, fait le plus grand tort aux cultivateurs qui habitent près la frontière. En 1844 on pouvait encore se rendre avec les moutons sur le territoire hollandais, mais depuis que ce droit a été augmenté, ils étaient admis en Hollande, mais à condition qu'ils seraient immédiatement interdits aux frontières néerlandaises.

Le Roi, par arrêtés du 21 de ce mois, a nommé professeur extraordinaire de philosophie spéculative et de belles-lettres à l'université de Leide, M. G. Cobet, docteur en philosophie spéculative et belles-lettres.

Professeur dans la même faculté, à l'université d'Utrecht, M. C. W. Opzoomer, candidat en philosophie et belles-lettres et docteur en droit.

Professeurs ordinaires de mathématiques et de physique à la même université, les professeurs extraordinaires, P. Harting et W. Weerkelbach.

Nouvelles des Indes Néerlandaises.

Les nouvelles des Indes Néerlandaises vont jusqu'au 1^{er} décembre dernier. A cette époque nos possessions d'outre-mer jouissaient d'une tranquillité parfaite.

Le 17 octobre, on a transféré les insignes du gouvernement de Tello aux Célébes chez le gouverneur. Par suite de la mort du prince Larion Kraeng Karangka, que nous avons annoncée dans notre n° du 23 décembre 1845, Sittie Ajesa Kraeng Bonto Masoegie a été élevée à la dignité de princesse suzeraine de Tello et Liepokassie, et après avoir prêté serment sur l'acte qui contenait la ratification du traité conclu en 1780, il lui a été fait remise de l'étendard du royaume Matjan Keboka et des autres insignes du pouvoir.

Le prince de Tanette (Célébes), Lapatouw, est mort à Pao (Liepokassie), le 27 octobre 1845.

On avait aussi reçu la nouvelle de la mort du sultan de Koeti, Mohamad Salin Oedin, avec lequel on avait dernièrement conclu un traité; on avait envoyé à Koeti un bâtiment à vapeur de l'état.

Nous avons publié dans notre numéro du 7 de ce mois, d'après le Singapore free Press une notification du gouverneur de Timor Delhi, dans laquelle il est dit que deux bâtiments de Mascassar, naviguant sous pavillon néerlandais, avaient fait la traite. Nous apprenons que les capitaines et les équipages de ces bâtiments ont porté plainte auprès du gouvernement néerlandais des Indes, au sujet de l'étrange conduite tenue par les autorités portugaises sous le prétexte que les navires avaient fait la traite. Ils ont en même temps déclaré que des croisières portugaises avaient forcé le chef indigène de Soeterana — soumis à la domination du gouvernement néerlandais — à hisser le pavillon portugais à la place du pavillon néerlandais.

Le gouvernement a chargé le résident néerlandais de Timor de faire une enquête à ce sujet.

Le navire marchand américain, le Surat, a échoué le 31 octobre aux environs d'Anjer. On est parvenu à sauver l'équipage, mais le bâtiment a péri. On a été plus heureux avec le navire néerlandais Helena Christina qui avait touché fond près de l'île de Bahi; car même avant l'arrivée du pyroscaphe Hekla, qu'on avait envoyé à son secours, le navire avait été remis à flot.

On écrit de Londres, le 20 janvier.

Les ministres ont été réunis par le roi à 10 heures du soir. Le Times prétend que ce sera la dernière séance de ce conseil adressé dans la chambre des lords. Il y a eu encore trois ou quatre autres lords pour l'appuyer. Les correspondances de la Couronne du 10 janvier annoncent la grossesse de la reine Dona Maria. Le patriarche a ordonné que des prières publiques fussent dites dans les églises pro felix porta. Il est arrivé à Londres des nouvelles de Calcutta du 7 et de Bombay du 16 décembre. On ne sait pas encore ce qui se passera dans le Punjab. Le Morning Herald

pense que sir Robert Peel annoncera à la chambre des communes, jeudi soir, que dès lundi il présentera ses plans financiers.

On croit que le duc de Beclough sera nommé lord président du commerce et lord Haddington lord du sceau privé. On dit que lord Delawow, lord chambellan, et le marquis d'Exter ont donné leur démission. M. Joseph Home a fait paraître une lettre de laquelle il résulte qu'il préfère encore sir Robert Peel à John Russell.

Nous apprenons de la Livonie les nouvelles suivantes, qui datent de la fin de décembre :

En vertu d'ordonnances supérieures, il a été introduit des doucissements dans nos affaires religieuses. Personne n'est autorisé nationalement ne sera plus, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent, agrégé à l'église grecque sur la simple inscription de son nom dans des registres ecclésiastiques tenus ad hoc et après la cérémonie de la confirmation. Il doit, s'il témoigne le désir d'embrasser la religion grecque, être instruit auparavant de sa doctrine, et ce n'est que dans le cas où il persiste dans son dessein qu'on procède avec lui au baptême et à la confirmation. Bien que toute tentative de faire parmi nous des prosélytes pour l'église dominante soit formellement interdite pour l'avenir, il est des émissaires malveillants qui, agissant dans l'ombre, cherchent à détourner nos nationaux de la foi de leurs pères, en dépit des instructions et des avertissements que ne cessent de leur donner tant les seigneurs territoriaux que les pasteurs. Plusieurs de ces agents secrets ont déjà été saisis et expient leur faute dans les cachots.

Depuis quelques années il existe dans cette ville un établissement où l'on confectionne des dentelles. Cet établissement est dirigé avec intelligence par M. de Rouchemont, qui a su mettre à profit ce qu'il y a de bon chez nos voisins. Pour mieux réussir dans le but de son entreprise, il s'est adjoint d'habiles ouvriers qui ont fait le travail manuel aux enfants qui s'y envoient. Les progrès des élèves ont été si rapides et si satisfaisants, que M. le directeur a pu offrir à S. M. la Reine, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, un magnifique garni de dentelles confectionnées dans cet établissement.

Ce produit, d'une industrie toute nouvelle pour la Belgique, a été tellement agréable à la Reine, que S. M. a voulu récompenser M. de Rouchemont son entière satisfaction des objets qui lui avaient été présentés.

Il serait bien désirable qu'une pareille industrie, d'une utilité incontestable, rencontrât l'appui nécessaire auprès de toutes les classes de la société.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les nouvelles d'Angleterre. Ce retard vient sans doute du mauvais temps qui a régné sur mer.

Documents commerciaux et maritimes.

Un arrêté du surintendant général de l'île de Cuba, en date du 7 novembre dernier, a ouvert au commerce étranger le port de Sagua-la-Grande.

Voici la traduction de cet arrêté. La junta supérieure directrice des finances ayant décidé, par des raisons de convenance et d'utilité qui ont été exposées dans le cours de la discussion, que l'habilitation du port de Sagua-la-Grande doit être étendue au commerce d'importation aux

et les choses sont comme je les ai dites, plus la mauvaise humeur dont vous vous êtes aperçu, et dont je ne jugeais pas qu'il valait la peine de vous parler.

Il était évident que madame Danglars était sous l'influence d'une de ces irritations nerveuses dont les femmes souvent ne peuvent se rendre compte à elles-mêmes, ou que, comme l'avait deviné Debray, elle avait éprouvé quelque commotion cachée qu'elle ne voulait avouer à personne. En homme habitué à reconnaître les vapeurs comme un des éléments de la vie féminine, il n'insista donc point davantage, attendant le moment opportun, soit d'une interrogation nouvelle, soit d'un aveu proprio motu.

A la porte de sa chambre, la baronne rencontra mademoiselle Cornélie. Mademoiselle Cornélie était la cameriste de confiance de la baronne.

— Et à quelle heure, demanda madame Danglars.

— Elle a étudié toute la soirée, répondit mademoiselle Cornélie, et ensuite elle s'est couchée.

— Il me semble cependant que j'entends son piano ?

— C'est mademoiselle Louise d'Armilly qui fait de la musique pendant que mademoiselle est au lit.

— Bien, dit madame Danglars; venez me déshabiller.

On entra dans la chambre à coucher. Debray s'étendit sur un grand canapé, et madame Danglars passa dans son cabinet de toilette avec mademoiselle Cornélie.

— Mon cher monsieur Lucien, dit madame Danglars à travers la portière du cabinet, vous vous plaignez toujours qu'Eugénie ne vous fait pas l'honneur de vous adresser la parole ?

— Madame, dit Lucien jouant avec le petit chien de la baronne, qui, reconnaissant sa qualité d'ami de la maison, avait l'habitude de lui faire mille caresses, je ne suis pas le seul à vous faire de pareilles récriminations, et je crois avoir entendu Morcerf se plaindre l'autre jour à vous-même de ne pouvoir tirer une seule parole de sa fiancée.

— C'est vrai, dit madame Danglars, mais je crois qu'un de ces matins tout cela changera et que vous verrez entrer Eugénie dans votre cabinet.

— Dans mon cabinet, à moi ?

— C'est-à-dire dans celui du ministre.

— Et pourquoi cela ?

— Pour vous demander un engagement à l'Opéra. En vérité, je n'ai jamais vu tel engagement pour la musique; c'est ridicule pour une personne du monde !

Debray sourit.

— Eh bien ! dit-il, qu'elle vienne avec le consentement du baron et le vôtre, nous lui ferons cet engagement, et nous tâcherons qu'il soit selon le mérite, quoique nous soyons bien pauvres pour payer un aussi beau talent.

que le sien.

— Allez, Cornélie, dit madame Danglars, je n'ai plus besoin de vous. Cornélie disparut, et un instant après madame Danglars sortit de son cabinet dans un charmant négligé et vint s'asseoir près de Lucien.

Puis, rêveuse, elle se mit à caresser le petit chien.

Lucien la regarda un instant en silence.

— Voyons, Hermine, dit-il au bout d'un instant, répondez-moi franchement : quelque chose vous blesse, n'est-ce pas ?

— Bien, reprit la baronne.

— Et cependant, comme elle souffrait, elle se levait et se précipitait vers la porte.

Debray se leva et se précipita pour aller rassurer la baronne sur ce dernier point, quand tout à coup la porte s'ouvrit. M. Danglars parut; Debray se rassit.

Au bruit de la porte, madame Danglars se retourna, et regarda son mari avec un étonnement qu'elle ne se donna même pas la peine de dissimuler.

— Bonsoir, madame, dit le banquier; bonsoir, monsieur Debray.

La baronne crut, sans doute que cette visite imprévue signifiait quelque chose comme un désir de réparer les mots amers qui étaient échappés au baron dans la journée.

Elle s'arma d'un air digne, et se retournant vers Lucien sans répondre à son mari :

— Laissez-moi donc quelque chose, monsieur Debray, lui dit-elle.

Debray, que cette visite avait légèrement inquiété d'abord, se remit au calme de la baronne, et allongea la main vers le petit chien qui se tenait au milieu par un couteau à lame de nacre incrusté d'émeraudes.

— Pardon, dit le banquier, mais vous allez bien vous fatiguer, baronne, en veillant si tard; il est onze heures, et M. Debray demeure bien tôt.

Debray demeura saisi de stupeur, non point que le ton de Danglars ne fût parfaitement calme et poli, mais enfin, au travers de ce calme et de cette politesse, il perceait une certaine velléité inaccoutumée de faire autre chose ce soir-là que la volonté de sa femme.

La baronne aussi fut surprise et témoigna son étonnement par un regard qui sans doute eût donné à réfléchir à son mari, si son mari avait eu les yeux fixés sur un journal, où il cherchait la fermeté de la reine.

Il en résulta que ce regard si fier fut lancé en pure perte, et manqua complètement son effet.

— Monsieur Lucien, dit la baronne, je vous déclare que je n'ai pas le moindre envie de dormir, que j'ai mille choses à vous conter ce soir, et que vous allez passer la nuit à m'écouter, dussiez-vous dormir debout.

— A vos ordres, madame, répondit flegmatiquement Lucien.

RELATION DU JOURNAL DE LA HAYE, 25 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XIII.

Scène conjugale.

A la place Louis XV, les trois jeunes gens s'étaient séparés, c'est-à-dire que Morrel avait pris les boulevards, le Château-Renaud avait pris le pont de la révolution, et que Debray avait suivi le quai.

Morrel et Château-Renaud, selon toute probabilité, gagnèrent leurs foyers domestiques, comme on dit encore à la tribune de la chambre dans les discours bien faits, et au théâtre de la rue Richelieu dans les pièces bien écrites; mais il n'en fut pas de même de Debray. Arrivé au guichet du boulevard, il fit un à gauche, traversa le Carrousel au grand trot, enfila la rue Saint-Roch, déboucha par la rue de la Michodière, et arriva à la porte de madame Danglars au moment où le landau de M. de Villefort, après avoir déposé son mari et sa femme au faubourg Saint-Honoré, s'arrêtait pour mettre la baronne dans elle.

Debray, un homme familier dans la maison, entra le premier dans la chambre, et se mit à la tête aux mains d'un valet de pied, puis revint à la portière pour saluer madame Danglars, à laquelle il offrit son bras pour regagner ses appartements.

Une fois la porte fermée et la baronne et Debray dans la cour :

— Que venez-vous donc, Hermine, dit Debray, et pourquoi donc vous vous tournez mal à cette histoire ou plutôt à cette fable racontée par madame ?

— Parce que j'étais horriblement disposée ce soir, mon ami, répondit la baronne.

— Mais non, Hermine, reprit Debray, vous ne me ferez pas croire cela; vous étiez au contraire dans d'excellentes dispositions quand vous êtes allée chez le comte. M. Danglars était bien quelque peu maussade, mais dans le cas que vous faites de sa mauvaise humeur. Quelqu'un vous a dit quelque chose. Racontez-moi cela; vous savez bien que je ne souffrirai pas d'une impertinence vous savez.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

— Vous vous trompez, Lucien, je vous assure, reprit madame Danglars.

mêmes conditions que pour les ports de Mariel et de Cardenas; S. Exc. l'intendant de l'armée, surintendant-général des finances par intérim, de concert avec S. Exc. le gouverneur et capitaine-général, arrête qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, la mesure précitée aura son effet, sous les conditions suivantes:

- 1^o Les navires espagnols, expédiés de pays espagnols, pourront entrer dans ledit port de Sagua-la-Grande, y charger et y décharger, en se conformant aux règlements en vigueur.
- 2^o Seront également admis dans ces ports, les navires étrangers venant, sur lest, y charger du sucre et d'autres denrées coloniales.
- Seront encore admis les navires nationaux et étrangers qui apporteront, d'un port étranger, les articles ci-après:
Bois: Solives, planches, madiers, douves, cerceaux, outres en bottes et montés, barils en bottes et montés, essences ou essandoles.
Caisnes à sucre; formes en fer, fer blanc et zinc pour les sucreries, sacs en pite ou en toile; cordes id.; bœuf ou porc salé; sel de hile; poisson sec, morne, anguilles, harengs; clous de fer.
Machines et outils pour la fabrication du sucre: Machines à vapeur, pièces de recharge pour lesdites machines; chaudières de toute grandeur, pilons et tamis.
Briques.
- 4^o Les navires important des articles autres que ceux ci-dessus dénommés ne pourront se rendre dans ledit port de Sagua-la-Grande qu'après avoir préalablement débarqué, dans les autres ports de l'île ouverts au commerce, les articles dont l'importation directe n'est pas permise à Sagua-la-Grande.

Traduction d'un Mémoire adressé par la Sublime-Porte à M. le chef des missions étrangères, en date du 22 Zilhidje (22 décembre 1845.)

Le sultan a le plaisir de vouloir démontrer que la Sublime-Porte accorde, en toute confiance, les plus grandes facilités au commerce et à la navigation des sujets étrangers, et qu'en même temps elle se fait un loi de veiller à la conservation de ses droits et de maintenir la police du pays, dans l'intérêt de l'utilité et de la sûreté générales.

Après avoir examiné et fait adopter jusqu'ici à l'égard des navires qui se rendent dans le port de la capitale, entre Constantinople et Galata, les nouvelles règles, le sultan a le plaisir de voir que, depuis le départ de la capitale, jusqu'à ce jour, tout s'est passé tranquillement, et que les navires étrangers, qui se rendent dans le port de la capitale, ont pu continuer à venir, sans aucune difficulté, et que les règlements, en matière de police, par lesdits navires, ont été exécutés avec toute la diligence et la vigilance que l'on a pu attendre d'une expérience si longue et si précieuse, et que les navires, qui se rendent dans le port de la capitale, ont pu continuer à venir, sans aucune difficulté, et que les règlements, en matière de police, par lesdits navires, ont été exécutés avec toute la diligence et la vigilance que l'on a pu attendre d'une expérience si longue et si précieuse.

Des employés spéciaux seront chargés, après vérification, de classer dans leur catégorie respective, comme il est dit ci-dessus, les bâtiments qui se trouvent actuellement en cet endroit et d'assigner à chacun un délai de séjour analogue à sa situation.

Il est décidé que ces formalités remplies, on agira à l'égard de ces navires de la manière ci-dessus indiquée et que, désormais, tout bâtiment arrivant du lieu où il est dit ci-dessus, et qui, après avoir, régulièrement effectué son déchargement aux douanes situées en dehors du nouveau port, verra entrer dans l'intervalle précité pour y jeter l'ancre, devra d'abord déclarer à la chancellerie maritime ottomane (Direction du Liman) le motif de son entrée dans le port, la durée du séjour qu'il compte y faire, afin qu'on lui désigne, la place qu'il doit occuper, et qu'on lui indique le lieu où il doit aller pour passer le port, et aller prendre sa place.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

Après la complète exécution de ce règlement exigé une surveillance active qui demande un nombre personnel d'employés, il est nécessaire, pour couvrir de pareils frais, que les navires qui doivent passer le port, payent, au lieu de la taxe de passage et de l'impôt d'ancre, d'amarage et de port, établis dans tous les ports, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port. Ainsi, il a été arrêté que l'on percevrait, à titre de droit de passage et de séjour, une certaine somme par jour sur les bâtiments qui séjourneront dans ledit port.

me extrêmement modique, comparée aux droits perçus dans les ports des autres pays.

Mais comme ce n'est que dans le cas d'un séjour prolongé que le droit de séjour sera perçu, on a fixé à tout bâtiment chargé, d'après son tonnage, un terme à titre de garantie, pendant lequel il pourra opérer son déchargement sans être soumis à ce droit. L'on vous remet ci-joint un Tarif des droits de passage et de séjour que doit payer chaque bâtiment ainsi que le nombre des jours de séjour qui sont accordés d'après son tonnage.

Le présent memorandum vous est adressé pour vous prier de vouloir bien, avec le zèle et la bienveillance que vous n'avez jamais cessé de témoigner pour les intérêts de l'empire ottoman, faire connaître aux sujets de votre auguste gouvernement cette décision de la S. Porte, dont les nombreux avantages sont incontestables, et de leur faire donner, sans délai, par votre chancellerie, des ordres nécessaires pour assurer la stricte observation dudit règlement.

Le gouvernement français a reçu de M. le baron Deffaudis, son plénipotentiaire dans la Plata, l'avis officiel de l'établissement d'un blocus devant les côtes et ports de la province de Buenos-Ayres, par les forces navales combinées, à partir du 24 septembre dernier.

La France et les Etats-Unis.

Sur la question relative aux Etats-Unis, l'Epoque du 22 dit que les Etats-Unis ne se sont pas montrés fort reconnaissants des services que la France leur a rendus. Lorsque la guerre éclata, en 1794, entre la France et l'Angleterre, les Etats-Unis, qui nous devaient peut-être quelque sympathie, s'empressèrent de déclarer qu'ils garderaient la plus stricte neutralité. Il se peut bien que leurs intérêts commerciaux leur dictassent une telle conduite; mais il est bon de constater précisément que l'égoïsme national a toujours été la base de la politique des Etats-Unis: Plus tard, depuis la révolution de juillet, leur conduite n'a pas été différente; ils sont venus demander à la France une indemnité qu'ils croyaient leur être due. Que l'on demande des indemnités quand elles sont fondées, rien de plus naturel; mais ce qui n'était pas naturel du tout, c'était de leur demander, hautain et médiant, avec lequel les Etats-Unis s'exprimèrent. Ce langage, appuyé d'une déclaration de guerre en persécution, blessa légitimement le pays. Les chambres, et surtout de protestations éloignées, et si l'on y avait lieu de s'étonner d'une comédie de plus dans l'histoire de l'opposition, il faudrait s'étonner de la brutalité d'une telle conduite. Les Etats-Unis ont de bons rapports de la France avec les Etats-Unis, bons rapports que personne ne menaçait, après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour entraîner la France dans une guerre contre eux. Il y avait donc une politique nouvelle à inaugurer dans les rapports de la France avec les Etats-Unis, politique fondée sur les événements accomplis depuis quarante années.

Persone de raisonnable, continue l'Epoque, ne voudrait conseiller d'affaiblir les bonnes relations qui existent entre les Etats-Unis et la France; ces rapports sont utiles aux deux pays et nécessaires à la paix du monde; mais il est temps de constater, à leur égard, notre indépendance complète; il faut qu'ils habituent à admettre et à souffrir l'indépendance morale de la France dans toutes les questions de contentement américain ou ses intérêts sont engagés; il faut surtout qu'ils sachent bien que nous pratiquons aussi, quand il y a nécessité et convenance, cette politique d'égoïsme national dont il nous ont donné l'exemple, et que dans le cas où un conflit s'éleverait entre la France et l'Angleterre, nous ne pourrions pas nous dispenser de faire tous les efforts possibles pour le maintien de la paix, notre devoir serait de garder la neutralité la plus complète.

Affaires de Belgique.

Les débats soulevés à la chambre des représentants, par la motion de M. Cans, et dont nous avons cherché à reproduire, avec quelque étendue, les divers incidents, ont emprunté un puissant intérêt des déclarations de M. le ministre de l'intérieur, et des menaces du parti catholique. Voici les réflexions que les débats de la chambre suggèrent à la Tribune de Liege.

M. Van de Weyer a formellement désapprouvé la convention conclue, relativement à l'Athènes de Tournay, entre le collège électoral de cette ville, et l'Ordinaire du diocèse, tandis que le parti catholique, par l'organe de ses principaux représentants, a formellement approuvé cette convention. M. Van de Weyer a dit, à ce sujet, qu'il a fait entendre que les prétentions que révèle un acte semblable, de la part du haut

clerge, ne sauraient servir de base au projet de loi sur l'établissement moyen qui s'élabore en ce moment dans les bureaux de son ministère. A cette déclaration nouvelle, le parti catholique a répondu par un manifeste de guerre, qui, nous l'avons vu, n'a pas cependant ébranlé la conviction de M. Van de Weyer ni intimidé le parti libéral, qui, dans cette circonstance, a prouvé au ministre un généreux appui.

Ainsi cette Union entre le nouveau cabinet et le parti catholique, qu'on a tant préconisée, au commencement de la session, la voilà, sinon rompue, du moins gravement compromise. Une profonde divergence d'opinions a éclaté entre le ministre de l'intérieur, et la prétendue majorité, sur un des points les plus importants de notre politique intérieure. Qu'en pensent maintenant les collègues de M. Van de Weyer? Pendant ce grand débat, aucun d'eux n'a pris la parole pour appuyer et soutenir M. le ministre de l'intérieur. Tous se sont tus. Partagent-ils donc l'opinion de M. Van de Weyer? C'est ce qu'il est resté douteux. L'unité de vues entre les divers membres du cabinet n'existerait-elle plus à son tour, et serions-nous appelés bientôt à assister à un spectacle semblable à celui que nous a été donné par M. Dechamps, dans la discussion de la loi sur le jury d'examen? Pour l'honneur et la dignité du gouvernement, nous espérons que non. M. Van de Weyer ne saurait accepter la position de son prédécesseur sans se perdre; il est resté, et pour toujours, dans l'opinion du pays tout entier.

Si nous sommes bien informés, le projet de loi sur le gouvernement moyen, rédigé par M. le ministre de l'intérieur, contient une disposition en vertu de laquelle des cessions partielles à celles qui a faites le collège électoral de Tournay sont non seulement interdites, pour l'avenir, mais annulées pour le présent, et cette disposition, M. Van de Weyer serait parvenu à maintenir en dépit de toutes les objections qui lui auraient été faites par ses collègues. Mais M. Van de Weyer persisterait-il jusqu'au bout dans sa détermination? Ne fléchirait-il pas devant les exigences de ses collègues, ou ne sera-t-il pas obligé de se retirer devant le nombre, le parti catholique possédant évidemment la majorité dans le conseil? nous verrons. Mais M. le ministre de l'intérieur n'a pas une chose essentielle à faire. Le parti catholique n'a pas la majorité numérique dans la chambre. Il ne régit et ne gouverne que grâce à l'appui de la fraction ministérielle de la chambre, composée, en grande partie, de fonctionnaires qui votent pour tous les ministres, quels qu'ils soient. Si M. Van de Weyer réalise les intentions qu'il a manifestées, et persiste à marcher dans la voie libérale, il aura pour lui tous les libéraux et tous les ministériels de la chambre, et ces deux fractions lui fourniront la majorité de la majorité, pour sortir triomphant de la lutte qui ne tarde pas à s'engager.

M. Van de Weyer n'a qu'un seul écueil à éviter: C'est, de l'irrésolution et de la faiblesse. S'il hésite, s'il tergiversait, il est perdu; s'il montre du caractère et de la fermeté, il est sauvé. Nous aimons à croire, et nous espérons que M. Van de Weyer comprendra cela; jusqu'à présent il n'a fait que des promesses; il est temps d'en venir aux actes; et nous luttons la avec impatience.

Il circulait à Tournay des bruits assez étranges au sujet de ce qui s'est passé dans le comité secret de la séance du conseil communal de samedi dernier. Nous croyons devoir rapporter quelques bruits qui démontrent une fois de plus avec quelle honneur le collège de régence administre les affaires de la commune et qu'il respecte et professe pour les décisions du conseil. Voici donc ce que l'on dit: Il avait été procédé à la nomination d'un membre des hospices; à cette occasion une question d'incompatibilité avait été soulevée, et par suite d'un partage égal de voix, on n'avait pu recevoir de solution, ce qui n'avait pas empêché la fraction du conseil de passer outre. Le 15 décembre; il y eut lecture du procès-verbal relatif à cette nomination; les conclusions qui s'étaient prononcées pour l'incompatibilité furent sentent une protestation qui fut accueillie et l'assemblée déclara ensuite à l'unanimité et sur les provocations même de ses membres du collège: que les procès-verbaux des deux séances des 6 et 15 décembre, sur cette question, seraient lus dans leur entier. Cette décision fut adoptée à l'unanimité, et qu'elle est écrite dans la loi et qu'il va de soi au surplus

— Mon cher monsieur Debray, dit à son tour le banquier, ne vous tuez pas; je vous prie, à écouter cette nuit les folies de madame Danglars, car vous les entendrez, et vous serez satisfait; mais ce soir est le jour de la réserve, et je ne puis vous permettre de vous en aller, à cause de graves intérêts auxquels je suis lié.

Cette fois le coup était tellement direct et tombait si bien d'aplomb qu'il étourdissait Lucien et la baronne; vous deux s'interrogèrent des yeux, comme pour puiser l'un dans l'autre un secours contre cette pression, mais l'insupportable pouvoir du maître de la maison triompha, et force resta au mari.

— N'allez pas croire au moins que je vous chasse, mon cher Debray, continua Danglars; non, pas le moins du monde; une circonstance imprévue me force à désirer d'avoir ce soir même une conversation avec la baronne; cela m'arrive assez rarement pour qu'on ne me garde point rancune.

Debray, balbutia quelques mots; salua et sortit en se heurtant aux angles, comme Nathan dans *Hindou*.

— C'est incroyable, dit-il, quand la porte fut refermée derrière lui, combien ces maris, que nous trouvons cependant si ridicules, prennent facilement l'avantage sur nous!

Lucien resta, Danglars s'installa à son place sur le canapé, ferma le livre resté ouvert sur son bureau, et se pencha vers la baronne, continua de jouer avec elle, et lui dit, comme le chien qui n'avait pas pour lui la même sympathie que pour Debray, le voulait mordre, il le prit par la peau du cou et le jeta de l'autre côté de la chaise sur une chaise longue.

L'animal jeta un cri en traversant l'espace; mais, arrivé à sa destination, il se tapit derrière un coussin, et se contenta de ce traitement auquel il n'éprouvait aucune résistance, et se tint muet et sans mouvement.

Savez-vous, monsieur, dit la baronne sans sourciller, que vous faites des progrès? Ordinairement, vous êtes que grossier, ce soir, vous êtes brutal.

— C'est que je suis ce soir de plus mauvaise humeur qu'ordinairement, répondit Danglars.

Hélas! regarda le banquier d'un air suprême de dédain. Ordinairement ces maris, que nous trouvons si ridicules, prennent l'avantage sur nous, ce soir-là il parut à peine y faire attention.

— Eh que me faites-vous votre mauvaise humeur? répondit la baronne irritée de l'insupportable de son mari, est-ce que ces choses-là me regardent? en effet, vos mauvaises humeurs chez vous, on consigne-les dans vos bureaux, et puisque vous avez des hommes que vous payez, passez sur eux vos mauvaises humeurs.

me dit, je crois, M. Demouster, et je ne veux pas en tourmenter le cours, et en troubler le calme. Mes collègues sont gens honnêtes, qui me gagnent ma fortune, et que je paye un taux infiniment au-dessous de celui qu'ils méritent, si je les estime selon ce qu'ils rapportent; je ne me mettrai donc pas en colère contre eux; ceux contre lesquels je me mettrai en colère, c'est contre les gens qui mangent mes diners, qui éreintent mes chevaux et qui ruinent ma caisse.

— Et quel sont donc ces gens qui ruinent votre caisse? Expliquez-vous plus clairement, monsieur, je vous prie.

— Eh! soyez tranquille, si je parle par énigme, je ne compte pas vous en faire chercher longtemps le mot, reprit Danglars. Les gens qui ruinent ma caisse, sont ceux qui en tirent sept cent mille francs en une heure de temps.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, dit la baronne en essayant de dissimuler à la fois l'émotion de sa voix et la rougeur de son visage.

— Vous comprenez au contraire fort bien, dit Danglars; mais si votre mauvaise volonté continue, je vous dirai que je viens de perdre sept cent mille francs sur l'emprunt espagnol.

— Ah! par exemple, dit la baronne en ricanant, et c'est moi que vous rendez responsable de cette perte?

— Pourquoi pas? — C'est ma faute si vous avez perdu sept cent mille francs? — Et sont-ils en argent, ces sept cent mille francs?

— Une fois pour toutes, monsieur, le parti agréement la baronne, je vous ai dit de ne jamais me parler de la caisse; c'est une langue que je n'ai apprise ni chez mes parents, ni dans la maison de mon premier mari.

— Je le dois parler bien, dit Danglars, ils n'avaient le sou ni les uns ni les autres.

— Raison de plus pour que je n'aie point appris chez eux l'argot de la banque, qui me déchire ici les oreilles du matin au soir; ce babil d'écus qu'on compte et qu'on recompte m'est odieux, et je ne sais que le son de votre voix qui me soit encore plus désagréable.

— En vérité, dit Danglars, comme c'est étrange! et moi qui avais cru que vous preniez le plus vif intérêt à mes opérations!

entraîné dans le port de Havre, et que ce bâtiment apportait la nouvelle qu'un paiement que l'on croyait remis aux calendes grecques allait s'effectuer. Je connais la lucidité de votre cerveau, et je me suis fait acheter dessous main tous les journaux; que j'ai pu trouver de la dette d'Haiti, j'ai gagné quatre cent mille francs, dont cent mille vous ont été religieusement remis. Vous en avez fait ce que vous avez voulu, cela ne me regarde pas.

En mars, il s'agissait d'une concession de chemin de fer. Trois sociétés présentaient, offrant des garanties égales. Vous m'avez dit que votre instinct, et quoique vous vous prétendiez étrangère aux spéculations, je m'avez, dit que votre instinct très-développé sur certaines matières, m'avez dit que votre instinct vous faisait croire que le privilège serait donné à la société dite du Midi. Je me suis fait inscrire à l'instant même dans les deux tiers des actions de cette société. Le privilège lui a été en effet accordé, comme vous l'avez prévu, les actions ont triplé de valeur, et j'encaissai un million, sur lequel deux cent cinquante mille francs vous ont remis à titre d'épingles. Comment avez-vous employé ces deux cent cinquante mille francs? cela n'est point mon affaire.

— Mais où donc voulez-vous en venir, monsieur? s'écria la baronne toute frissonnante de dépit et d'impatience.

— Patience, madame, j'y arrive.

— C'est heureux!

— En avril, vous avez été dîner chez le ministre; on causa de l'Espagne, et vous entendîtes une conversation secrète; il s'agissait de l'expulsion de don Carlos; j'achetai des fonds espagnols; l'expulsion eut lieu, et je gagnai six cent mille francs le jour où Charles V. repassa la Bidassoa. Sur ces cent mille francs, vous avez touché cinquante mille francs; ils étaient à vous, vous en avez disposé à votre fantaisie et je ne vous en demande pas compte; mais il n'en est pas moins vrai que vous avez reçu cinq cent mille francs cette année.

— Eh bien, après, monsieur?

— Ah oui, après! Eh bien, c'est justement après cela que je suis allé à la messe.

— Vous avez des façons de dire, en vérité...

— Elles rendent moride, c'est tout ce qu'il me faut. Après cela, j'y a trois jours, j'ai acheté des fonds espagnols; l'expulsion eut lieu, et je gagnai six cent mille francs le jour où Charles V. repassa la Bidassoa. Sur ces cent mille francs, vous avez touché cinquante mille francs; ils étaient à vous, vous en avez disposé à votre fantaisie et je ne vous en demande pas compte; mais il n'en est pas moins vrai que vous avez reçu cinq cent mille francs cette année.

— Eh bien, après, monsieur?

une statue, un tableau, sans pouvoir nous retracer vivement ce que nos sens ont perçu, voir encore le tableau absent, entendre les sons qui ne retentissent plus; en un mot, si vous avez de l'imagination, vous possédez une des conditions sans lesquelles il n'y a point de vrai goût. Pour goûter les œuvres de l'imagination, ne faut-il pas en avoir soi-même? N'a-t-on pas besoin pour sentir un auteur, non de l'épeler sans pitié, mais de le rassembler en quelque degré. Un esprit sensé, mais sans let, au contraire, comme Le Batteux, comme Condillac, ne sera-t-il pas insensible aux plus heureuses audaces du génie, et ne portera-t-il pas dans la critique une sévérité étroite, une raison très peu raisonnable, puisqu'elle ne comprend pas toutes les parties de la nature humaine, une intolérance qui méprise et flétrit l'art en croyant l'épurer?

Si donc vous ne vous représentez pas vivement les belles choses, vous ne les jugerez pas comme il faut; mais, d'un autre côté, ce n'est pas cette faculté de représentation elle-même qui prononce sur leur beauté. Et puis, cette vivacité d'imagination, si précieuse au goût quand elle est un peu contenue, ne produit, lorsqu'elle domine, un goût très imparfait, qui, n'ayant pas la raison pour fondement, n'en tient pas compte dans ce qu'il apprécie, et risque de mal comprendre la plus grande beauté, la beauté réglée. L'unité dans la composition, l'harmonie de toutes les parties, la juste proportion des détails, l'habile combinaison des motifs, l'effet, la sobriété, la mesure, sont autant de merites qui se perdent et qui ne mettra point à leur place. L'imagination est, pour beaucoup sans doute dans les ouvrages de l'art, mais enfin elle n'est pas tout. Ce qui fait d'*Attila* et de *Misérables* deux merveilles incomparables, est ce sentiment d'imagination? N'y a-t-il pas aussi dans la simplicité profonde de l'air, dans le développement mesuré de l'action, dans la vérité sublime des caractères, une raison supérieure, différente de l'imagination, qui fouille les couleurs, et de la sensibilité qui donne la passion, tout en étant en même temps en mesure de la contenir?

Contre l'imagination et la raison, l'homme de goût doit posséder le sentiment et l'amour de la beauté. Il faut qu'il se complaise à la reconnaître, qu'il la cherche, qu'il l'appelle. Comprendre et démontrer, ce n'est pas le plaisir, pas de la tâche ingrate; mais découvrir une belle chose, en pénétrer, la mettre en évidence, faire partager à d'autres son sentiment, jouissance exquise, tâche vénérable. L'admiration est à la fois, pour celui qui l'éprouve, un bonheur et un honneur. C'est un bonheur de sentir profondément ce qui est beau; c'est un honneur de savoir le reconnaître. L'admiration est le signe d'une raison élevée, servie par un noble cœur. Elle est au-dessus de la polémique, sceptique et impuissante; mais elle est l'âme de la grande critique, de la critique féconde; elle est, pour ainsi dire, la partie divine du goût.

(La suite prochainement.) V. COUSIN.

Une perte à jamais déplorable, la mort du fils unique de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, vient de plonger la famille royale dans une profonde affliction, et a excité dans tous les cours les plus douloureuses sympathies. Les deux théâtres royaux sont fermés. Nous remettrons à une prochaine occasion les nouvelles que nous avons eues de nos divers théâtres.

LE VIOLONCELLISTE KELLERMANN

ERCEDEI dernier, au concert de la société de Philharmonie, un grand instrumentiste s'est révélé; d'un seul bond, il est allé s'asseoir à nos yeux sur le trône d'ivoire et d'or des maîtres radieux et consacrés. La veille il n'était encore pour nous qu'un artiste étranger, précède, il est vrai, d'une brillante réputation, mais dont par prudence on était tenté de rabattre quelque chose, tant que l'artiste ne s'était pas fait entendre; aujourd'hui, c'est Christian Kellermann, le grand artiste, le célèbre violoncelliste, le digne rival de Servais. Sauter ainsi, sans transition, sans tâtonnement, de l'ombre à la modeste lumière, dans la gloire la plus resplendissante, être ignoré le matin et célébré le soir! quel tour de force vertigineux et merveilleux!

Quand peut-être il n'y eut d'exemple d'un succès pareil, mais ce qui nous n'avons jamais vu un artiste prendre aussi spontanément le soleil de la célébrité. Des son premier coup d'arc, il nous fit sauter, comme si tous ses auditeurs se trouvaient devant lui, soumis au charme mystérieux d'une influence magique. Après cela, l'enchantement n'a plus été qu'en croissant. Les difficultés les plus ardues, nous dirons même les tours de force les plus excentriques, qui ne sont

cependant jamais le but vers lequel il vise, car la pureté de son goût le lui défend, mais seulement un moyen qui nous court à l'ensemble de son jeu brillant, sont exécutés par l'artiste avec une facilité, une justesse, un aplomb que rien ne saurait égaler. Ensuite tout est noble, élégant, du style le plus pur, le plus sévère, d'un perle, d'un fini précieux qui atteint les dernières limites de la perfection.

Ceci suffirait déjà pour assurer la célébrité d'un instrumentiste; mais lorsque l'imagination s'est bien pénétrée de tout ce que produit par cette exécution merveilleuse et originale, on est encore loin de pouvoir se faire une idée du ravissement qu'il fait naître; c'est le résultat de cette qualité précieuse que la nature seule donne aux grands artistes: le sentiment, cette sensibilité profonde et vraie qui force l'instrument à soupirer ces chants suaves et mélodieux qu'il n'est ordinairement capable qu'à la voix humaine de nous faire entendre. Dans les trois morceaux joués après sa *Fantaisie brillante*, Kellermann nous a fait entendre des accents frais, délicats, et d'une pureté indicible. Il nous a fait plus de plaisir, sa touchante mélodie parlait à l'âme, l'enveloppait d'une volupté ineffable et excitait en elle les plus délicieuses émotions; c'était comme un écho de la musique des sphères. Il nous a fait pleurer toute la salle, c'est le plus beau triomphe que le musicien puisse jamais obtenir.

Depuis longtemps il ne s'est rien produit de cette force, et nous nous en pressons de le dire, Kellermann a conquis de la manière la plus précieuse de la mélodie avec l'harmonie, et de l'inspiration avec la science; et il a satisfait à la fois le public et les artistes, les gens du monde et les théoriciens. Les spectateurs subjugués, entraînés par le magique archet de l'artiste, se sont livrés à tous les transports de leur enthousiasme; ils ont fait répéter la *Romanesca* et couvert l'exécutant d'un tonnerre d'applaudissements.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que Kellermann se propose de passer l'hiver en Hollande. C'est une belle occasion dont il faut profiter, car une fois que Paris et Londres l'auront entendu, qu'il y aura conquis le baptême de la célébrité, ces deux capitales du monde musical ne le laisseront pas partir, le grand artiste ne nous reviendra plus. C'est encore une fois du Nord que nous sera venue la lumière.

Mme Mortier de Fontaine, chargée dans ce concert de la partie vocale, a parfaitement répondu à l'attente du public. Sa magnifique voix de contralto est d'une grande étendue, d'un très beau timbre, et donne en même temps de beaux coups de sonnette. Son excellent talent se fait surtout sentir avec la même supériorité dans les morceaux des genres les plus différents, par exemple, un air de Mozart, un psaume de Martin, et la grande cavatine d'Alsace dans *Sémiramis*. Ces trois morceaux exécutés avec un talent très remarquable ont fait le plus grand plaisir, et le public l'a largement prouvé par la franchise et la chaleur de ses applaudissements. Si Mme Mortier de Fontaine compte poursuivre dans nos principales villes sa tournée artistique, elle est appelée aux succès les plus honorables.

Nommez M. Lubert, c'est déjà un éloge, et dire ensuite qu'une symphonie d'Haydn, l'*Oberon* de Weber et la *Pastorale* de Beethoven ont été exécutées sous l'inspiration de ce maître, c'est annoncer en un seul mot que l'exécution des chefs-d'œuvre a dignement complété les plaisirs de cette délicieuse soirée musicale.

Pour notre prochaine revue musicale il nous reste à parler du succès que M. Dunkler fils vient d'obtenir récemment à Delft, du brillant concert que le violoniste Buziau se propose de donner ici le 22 février, et de la sensation qu'a produite à Amsterdam, dans la salle *Frascati*, le *Descent* de Lucien David.

VARIÉTÉS PARISIENNES.

Le duc de Montpensier a dit au jeune comte de Paris, m'apprendre un peu; mon neveu, pourquoi te voudrais être à la reine Isabelle comme dix est à cinq? — Parbleu! a répondu le prince très-précoce, c'est parce que cinq est la moitié de dix.

A la dernière soirée donnée par le comte de T... , un des compliments de la gauche, on remarquait M. Thiers, malicieux et rayonnant comme aux beaux jours du 1^{er} mars. — Il était fort question dans un coin du salon de l'ambassadeur marocain et du luxe de sa toilette; M. Thiers prétendit que ce diplomate d'outre-mer était de la fabrique Guizot, et que celui-ci avait inventé ce capard pour les besoins de sa politique, comme au siècle dernier les ministres de Louis XIV inventèrent la fameuse ambassade du roi de Siam. — Le paradoxe n'obtint qu'un médiocre succès. — Alors, monsieur, s'écria Mme. V... , femme d'un ultra-conservateur et qui étalait sur ses épaules un ternaux pur-sang, vous n'irez peut-être aussi la vérité du superbe cachemire de l'ambassadeur.

— Ah! madame, reprit l'ex-ministre en jetant un regard plein de malice sur le ternaux, vous savez mieux que moi que tous les cachemires ne sont pas de l'Inde.

Le fameux cachemire du ministre plénipotentiaire de l'empereur du Maroc, produit son effet accoutumé dans tous les lieux où ce personnage en étale les brillantes couleurs. Les ministres se le disputent pour attirer du monde à leurs soirées, et dernièrement M. Duchâtel grâce à ce supplément extraordinaire voyait son salon presque rempli. On y comptait les nobles de députés conservateurs avec mesdames leurs épouses; l'une d'elles parlait avec enthousiasme du chef-d'œuvre sous lequel se drapait avec beaucoup de coquetterie l'envoyé marocain; la duchesse de Br... crut remarquer dans le ternaux de l'ambassadeur les nuances de l'Orient; eh bien, je dois vous prévenir qu'on y jette assez souvent le mouchoir, mais qu'on n'y jette jamais le cachemire.

Un député ministériel allait aux Tuileries pour la première fois; on lui avait promis que le roi lui parlerait, et il était très flatté, mais non moins inquiet de cet honneur. — Que me dira Sa Majesté, demandait-il avec anxiété, et que lui répondrai-je?

— Peu de chose, lui dit-on. Le roi vous adressera sans doute quelques paroles d'une bienveillante politesse, et il suffira que vous lui répondiez: — « Sire, Votre Majesté est bien bonne. »

Le novice représentant se met à étudier la phrase qu'on lui a donnée; il la répète toute la journée, il s'exerce à la débiter avec grâce, avec aplomb. L'heure arrive, il fait son entrée à la cour, il se pose en évidence, le roi vient à lui, et lui adresse les paroles annoncées; mais dans cet instant solennel, le débutant est saisi d'un éblouissement soudain, sa langue s'embarasse, la phrase si bien apprise tourne dans son gosier, et

il répond: — « Sire, votre Majesté est bien bonne. »

Le comte de T... , qui de la gêne de certains qu'il avait pour faire face à ses paiements, avait vendu les diamants de sa femme. Tout Paris sait qu'elle les tenait de M... Comme on causait de l'aventure dans un salon de la Chaussée d'Antin, un monsieur s'écrie un cinquième d'agent de change, on voit que notre ami a mis à profit les leçons d'opéra-comique en vendant les diamants de la couronne.

— C'est vrai, reprit un vieil avoué, il a vendu les diamants, mais la couronne lui reste.

Le colonel Gr... , vieux soldat de l'empire, racontait dernièrement, devant quelques amis, les duels nombreux de sa jeunesse. Nous avons retenu le récit suivant:

« Le colonel avait une nièce qui fut compromise par tout le monde, par ses compagnons d'armes, assez compromise même pour qu'il fut nécessaire qu'un mariage était nécessaire. Mais la jeune fille n'avait pas de fortune, et le jeune séducteur s'attendait à être fait baron un jour ou l'autre. Il refusa d'épouser la nièce, mais il accepta un duel avec l'oncle.

Il se fit le duel avec un oeil de moins. — Il partit la visite du colonel, qui lui demanda, s'il a l'éloignement pour le mariage, et qu'il ne pourrait plus surveiller sa femme que d'un oeil. — Nouvelle provocation du colonel, qui, cette fois, lui casse un bras. — A peine était-il rétabli que le colonel reparait tenant toujours à son idée et répétant sa terrible question: — Epousons-nous, cette fois? — Mais le colonel essuie un troisième refus et exige une troisième rencontre, dont le résultat fut une balle logée dans la cuisse du séducteur récalcitrant.

Oh! pour le coup, celui-ci avait changé d'avis, et, en tombant, il cria au colonel: — J'épouserai! j'épouserai! Diable d'homme que vous êtes! Vous me démentez en détail, et si je ne vous arrêtais pas, vous finiriez par danser un ternaux avec votre nièce. »

Le docteur Lis... , celui qui, du vivant de Dupuytren, partageait avec ce rival fameux le sceptre de la science chirurgicale, affecte aussi dans ses propos une parole brusque et stoïque. La moitié à peu près des grands artistes en clinique ont été des bourrus. Pourquoi? — L'expliquer serait peut-être inutile à dire.

Il y a quelques jours, l'illustre opérateur sortait, suivi de son aide,

d'une maison de santé du faubourg Poissonnière, lorsqu'il fut abordé par un client qui y entrât.

— Eh bien? demanda celui-ci. — Eh bien! c'est fait. — Contentez-vous a-t-elle supporté cela? — Mieux que je ne croyais. — Tant mieux, dit l'ami. — Tant pis! dit l'Esculape.

Il s'agissait d'une pauvre jeune fille de 18 ans, à laquelle M. L... venait de faire une amputation de la cuisse.

— Vous n'espérez donc pas la guérir, docteur? reprit l'ami.

— Il est trop tard! Ce que je viens de faire était même inutile. Le mal se portera ailleurs; vous savez, dans six mois elle n'existera plus.

— Mais pourquoi donc lui faire souffrir alors une opération si cruelle?

— Eh! mon Dieu! dit naïvement le docteur, on ne peut pas non plus dire tout de suite à un malade qu'il doit mourir. Il faut lui en laisser un peu ramuser.

Deux avocats parlaient depuis plus d'une heure devant les juges de la première chambre de la cour: il s'agissait de la propriété d'un puits que se disputaient avec acharnement deux propriétaires de la même maison. Fatigué de ces longues plaidoiries, M. le premier président Séguier interrompit l'un des avocats. — Cette affaire, lui dit-il, n'a pas un intérêt si important qu'elle doive tenir toute l'audience; les parties auraient même dû s'arranger à l'amiable et ne pas plaider; il ne s'agit que de la propriété d'un peu d'eau. — Pardon, M. le président, répliqua l'avocat; cette affaire est d'un grand intérêt; il ne s'agit pas d'un puits, mais je fais remarquer à la cour que les adversaires sont deux marchands de vin.

— Ah! c'est bien différent, reprit M. Séguier, continuez votre plaidoirie.

L'un des plus honorables chefs d'institution de Paris, M. J... , suspectant la probité de son chef-d'office, s'était chargé depuis quelque temps de faire lui-même l'achat des provisions. Il y a quelques jours, il marchandait un poisson. Le prix qu'il en aurait paraissait inférieur à la vendouse, celle-ci, sans doute, ayant été la venue son cachemire, se mit à lui défilier, les poings sur la hanche, le pantalon orné de chapulets, et de sa main gauche, traînant à terre, deux gros échalas par l'alcool, les pieds surtaient en foule pittoresquement échappés d'épithètes, et tout le vocabulaire de la langue poissarde tombait comme grêle sur la tête du malheureux savant, dont le frac et la tenue sévère attiraient particulièrement les quolibets de la marchande. Le mot calotin revenait surtout à chaque strophe comme un refrain obligé.

Etourdi d'abord de cette triple bordée, M. J... reprit bientôt son aplomb, et faisant appel à ses souvenirs de rhétorique:

— Veux-tu bien te taire, cria-t-il d'une voix de stentor, veux-tu que je t'explique, sale trope, monstrueuse catachrèse, malheureuse ironie, horrible périphrase, méchante synecdoque.

Tout le traité de l'abbé Lebaillet y passa. — Lorsque M. J... essouffé, eut fini sa catinaire, la marchande écoutait encore toute pâle, toute saisie, la bouche béante.

— Ah! ben! ah! ben! dit-elle après un instant. Pour sûr, tu n'es pas un calotin. Prends ton poisson, mon fils, tu l'as bien gagné. — Seigneur de Dieu, quelle platine!

CHRONIQUE.

* * On s'occupe beaucoup à Londres d'une statue en bronze de la reine d'Angleterre, exécutée par M. Wyatt jeune. La figure est remplie de grâce et la tête d'une ressemblance frappante. La reine Victoria a été bien inspirée en choisissant pour son portrait un artiste qui a si bien réussi.

* * On a offert au British Museum, de sa collection, un portrait de la reine Victoria, sous les conditions qu'elle serait placée dans un local convenable, et que, chaque fois qu'on trouverait une occasion de l'acquiescer par une nouvelle acquisition, on le ferait. Le gouvernement anglais, en acceptant le don, a souscrit aux deux conditions.

* * Suzanne et les deux Vieillards, par le Guide, achetée récemment la somme de 30,000 fr. à la vente de M. Penrice par la commission qui représente en Angleterre la direction des beaux-arts de Paris, fait partie maintenant de la galerie du Louvre.

* * Le gouvernement anglais a fondé de tous côtés des écoles de dessin, mais ces fondations sont encore trop récentes, pour avoir produit des artistes faits. Dans la pénurie où l'on se trouve à Londres de bons dessinateurs, on a été obligé d'avoir recours à la France et à la Hollande. Des artistes sont partis de Paris et d'Amsterdam, appelés par différentes administrations.

* * Une des plus belles collections de portraits historiques, qu'il y ait à Paris, la collection de M. le marquis de Biencourt,

